

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 8

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, FONTENEAU Corinne, POUPIN Loïc, BARRAUD Cédric, VIGNERON Céline, COUTAND Anaëlle

MARQUET-SIMONNET Céline donne pouvoir à POUPIN Loïc et LOIZEAU Anthony donne pouvoir à GRELET Nicolas

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

**D2024032611 – reliquaires : fixation du prix de vente**

Madame le Maire explique que les agents communaux ont fabriqué des reliquaires en bois servant à recevoir les restes retrouvés lors de la reprise des tombes. Ils en avaient prévu autant que de tombes à reprendre mais, la campagne de reprise de tombe n'a pas tout utilisé.

Elle propose de fixer un prix de vente pour chaque modèle afin de les proposer aux autres communes qui en feraient la demande auprès du service intercommunal des cimetières.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- FIXE les prix de vente des reliquaires comme suit :
  - o Reliquaire petit modèle : 30 €
  - o Reliquaire moyen modèle : 35 €
  - o Reliquaire grand modèle : 45 €
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le

Fait à Saint Paul en Pareds, le 26 mars 2024

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

Bénédicte GARDIN, Maire.

